



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/5  
27 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**  
Vingt-sixième session  
Bonn, 7-18 mai 2007

**Point 10 de l'ordre du jour provisoire**  
**Renforcement des capacités au titre de la Convention**

**Projet de présentation structurée des rapports à établir sur le suivi  
régulier de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement  
des capacités conformément au paragraphe 9  
de la décision 2/CP.7**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Le présent document contient une proposition concernant la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur le suivi des capacités et des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement sur la base du suivi tel que défini par la Conférence des Parties dans sa décision 4/CP.12 et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto dans sa décision 6/CMP.2. Il décrit les différentes possibilités concernant la collecte, l'analyse et la diffusion des données et présente un petit nombre de questions que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pourrait souhaiter examiner afin de définir plus précisément les approches à adopter en matière de suivi.

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 5	3
A. Mandat .....	1 – 3	3
B. Objet de la présente note .....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	5	3
II. SUIVI DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	6 – 38	3
A. Généralités .....	6 – 19	3
B. Éléments pouvant servir à la conception d’un système de suivi du renforcement des capacités .....	20 – 31	6
C. Mise en œuvre du suivi .....	32 – 34	8
D. Autres éléments nécessaires pour assurer le suivi découlant du Protocole de Kyoto .....	35 – 38	10
III. QUESTIONS DONT L’EXAMEN DOIT ÊTRE POURSUIVI .....	39 – 42	11

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Par sa décision 4/CP.12, la Conférence des Parties a décidé des mesures qui seraient prises chaque année pour suivre régulièrement la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités conformément à ses décisions 2/CP.7 et 2/CP.10. De même, par sa décision 6/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé des mesures supplémentaires à prendre chaque année pour suivre régulièrement la mise en œuvre des activités conformément à sa décision 29/CMP.1.

2. Il a notamment été décidé d'inviter les Parties à communiquer des informations sur les activités qu'elles ont entreprises en application des décisions 2/CP.7 et 2/CP.10 ainsi que de la décision 29/CMP.1. Par sa décision 6/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé d'inviter les organismes multilatéraux et bilatéraux concernés ainsi que le secteur privé à faire rapport sur l'appui apporté à la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités en application de sa décision 29/CMP.1, conformément aux priorités nationales et les autorités nationales compétentes en étant informées.

3. Par sa décision 4/CP.12, la Conférence des Parties a par ailleurs demandé au secrétariat de mettre au point un projet de présentation structurée du rapport de synthèse et des informations sur le suivi régulier de l'application du cadre de renforcement des capacités, conformément au paragraphe 9 de sa décision 2/CP.7, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa vingt-sixième session.

### B. Objet de la présente note

4. La présente note contient un projet de présentation structurée pour la collecte, le traitement, la compilation et la diffusion des informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités, comme demandé au paragraphe 9 de la décision 2/CP.7, et aux mesures énoncées aux décisions 4/CP.12 et 6/CMP.2.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être examiner la présente note en vue de formuler des conseils concernant la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations à l'appui des activités de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités. Il voudra peut-être également étudier les nouveaux éléments brièvement décrits dans la section III.A en vue de définir plus précisément les approches à adopter en matière de suivi régulier.

## II. Suivi du renforcement des capacités

### A. Généralités

#### 1. Le cadre de renforcement des capacités

6. Le cadre de renforcement des capacités des pays en développement qui figure en annexe à la décision 2/CP.7 sert de guide pour les activités de renforcement des capacités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres organismes de financement face aux changements climatiques, l'objectif étant d'aider les pays en développement à développer, à consolider, à étoffer et à améliorer leurs capacités pour atteindre l'objectif de la Convention en mettant en œuvre ses dispositions

et en se préparant à participer de manière effective au processus découlant du Protocole de Kyoto<sup>1</sup>. L'annexe à la décision 2/CP.7 contient une première liste d'activités qui porte sur 15 domaines ainsi qu'une liste de six domaines prioritaires en ce qui concerne le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

7. Au paragraphe 9 de sa décision 2/CP.7, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de recueillir, traiter, compiler et diffuser les informations dont la Conférence des Parties ou ses organes subsidiaires auront besoin pour faire le point sur la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités, en puisant en particulier dans les communications nationales ainsi que dans les rapports du FEM. Dans sa décision 4/CP.12, elle a précisé que le secrétariat pourrait également s'appuyer sur les auto-évaluations des capacités ainsi que les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA).

## 2. Révision du cadre d'application

8. Le paragraphe 1 de la décision 2/CP.10 identifie neuf facteurs clefs dont il faudrait tenir compte pour contribuer à la poursuite de l'application de la décision 2/CP.7. Par la même décision, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à faire rapport sur l'efficacité et la viabilité des programmes de renforcement des capacités dans leurs communications nationales et autres documents pertinents.

9. Par sa décision 2/CP.10, la Conférence des Parties a adopté un calendrier ainsi que le mécanisme du deuxième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Cet examen serait entrepris à l'occasion de la vingt-huitième session du SBI et s'achèverait à la quinzisième session de la Conférence des Parties.

10. Par sa décision 29/CMP.1, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a adopté six domaines d'action prioritaires pour le renforcement des capacités découlant du processus de Kyoto afin de renforcer les capacités des pays en développement à participer effectivement aux activités de projet dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

## 3. Objectif convenu du suivi

11. Par leurs décisions 4/CP.12 et 6/CMP.2, la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, respectivement, ont convenu que le suivi régulier devrait avoir pour objectifs:

- a) De faciliter l'évaluation des progrès réalisés;
- b) De faciliter le repérage des lacunes;
- c) De faciliter l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités;
- d) De contribuer à l'examen approfondi du cadre.

12. La présente note décrit un certain nombre de méthodes potentielles de collecte, de traitement, de compilation et de diffusion des informations à l'appui du suivi tel que brièvement décrit au paragraphe 11 ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Décision 2/CP.7, annexe, par. 14.

#### 4. Exemples de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités par d'autres organismes

13. Il existe plusieurs exemples de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités, parfois réalisés ponctuellement pour orienter les efforts futurs. Le programme d'étude des stratégies nationales de la Banque mondiale a ainsi réalisé une enquête approfondie dans 18 pays en développement et pays en transition afin de déterminer comment ils appliquaient les cadres de la Convention pour le renforcement des capacités (annexé aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7). Les résultats de cette enquête ont été présentés à l'occasion d'un atelier consacré au renforcement des capacités dans le cadre du processus découlant du Protocole de Kyoto, organisé à Sigriswil (Suisse), en 2002<sup>2</sup>. Le rapport de l'atelier contient des rapports établis à partir des enquêtes menées dans chacun des pays et, parfois, des informations sur des activités et des projets de renforcement des capacités, ainsi que les principales priorités définies et les principaux obstacles rencontrés. Le questionnaire utilisé à cette occasion pourrait servir à nouveau afin d'évaluer les progrès réalisés depuis la première enquête, et servir de base pour de futures enquêtes. D'autres enquêtes réalisées dans différentes régions pourraient servir de référence.

14. La base de données sur l'appui technologique et le renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)<sup>3</sup> a été créée pour permettre un accès facile à une base de données exhaustive sur ses activités dans ces domaines<sup>4</sup>, comme demandé par les gouvernements dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Elle contient des informations sur les projets du PNUE aux niveaux mondial, régional et de pays, regroupés en fonction des questions intersectorielles et thématiques du Plan stratégique, ainsi que des informations sur les organisations partenaires du PNUE.

15. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été créé dans le cadre du Protocole de Cartagena à la Convention sur la diversité biologique. Ses bases de données contiennent des informations, présentées de manière structurée, sur les projets en cours, les opportunités et les besoins en matière de capacités<sup>5</sup>. Elles facilitent l'identification de la couverture des activités, des chevauchements et des lacunes ainsi que les possibilités de synergies et de collaboration entre différentes initiatives. Elles portent sur les projets de renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques, les possibilités de renforcement des capacités, les besoins et les priorités des pays, les enseignements universitaires agréés en matière de prévention des risques biotechnologiques ainsi que les résultats des activités et les enseignements tirés.

---

<sup>2</sup> [http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/envext.nsf/46ByDocName/CountrySurveyReports-NSSWorkshoponCapacityBuildingfortheKyotoProtocolSigriswillSwitzerlandSeptember2002PDF2299KB/\\$FILE/SigriswillWorkshopPart2CountryReports.pdf](http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/envext.nsf/46ByDocName/CountrySurveyReports-NSSWorkshoponCapacityBuildingfortheKyotoProtocolSigriswillSwitzerlandSeptember2002PDF2299KB/$FILE/SigriswillWorkshopPart2CountryReports.pdf).

<sup>3</sup> <http://cbts.unep.org/index.html>.

<sup>4</sup> Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités a été adopté par le Conseil d'administration du PNUE en février 2005. Il s'agit d'une approche convenue au niveau intergouvernemental en vue de renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition afin de leur permettre de donner suite à leurs priorités et de respecter leurs obligations en matière de viabilité environnementale (<http://cbts.unep.org/index.html>).

<sup>5</sup> <http://bch.biodiv.org/capacitybuilding/default.shtml>.

## 5. Nouvelles questions en matière de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités

16. Au vu d'un certain nombre d'études réalisées par divers organismes, le suivi et l'évaluation du renforcement des capacités sont de plus en plus considérés comme des facteurs importants de l'efficacité et de l'efficience des efforts destinés à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans différents domaines. Nombre d'activités sont intégrées dans d'autres projets, comme ceux financés par le FEM, mais il existe une demande de plus en plus importante d'informations quant à la façon dont ces projets abordent le renforcement des capacités. L'élaboration par le FEM d'indicateurs de performances à incorporer à l'évaluation des projets et aux rapports d'exécution des projets est une réponse directe à ce besoin d'informations.

17. Une étude du Centre européen de gestion des politiques de développement définit la capacité comme une nouvelle combinaison d'attributs, de capacités et de relations qui permet à un système d'exister, de s'adapter et d'obtenir des résultats<sup>6</sup>. Elle est également définie comme un potentiel d'action<sup>7</sup>. S'il existe de nombreux exemples d'effort de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités, tels que ceux auxquels il est fait référence aux paragraphes 13 à 15 ci-dessus, il n'en existe en revanche qu'un très petit nombre en ce qui concerne la capacité de suivi et d'évaluation elle-même. L'étude susmentionnée du Centre européen observe qu'il n'existe guère de travaux empiriques sur le processus de développement des capacités, et que le fait d'aborder cette question pourrait déboucher sur une amélioration des méthodes de suivi et d'évaluation des capacités et de leur renforcement.

18. Pour évaluer les lacunes en matière d'évaluation de capacités ainsi que l'impact des programmes de renforcement des capacités aux niveaux national, institutionnel ou organisationnel, il convient tout d'abord de se mettre d'accord sur la façon d'identifier et de mesurer les capacités. Il faudrait toutefois effectuer une distinction entre le suivi et l'évaluation d'une part des efforts de renforcement des capacités et d'autre part des capacités de suivi et d'évaluation elles-mêmes. La plupart des efforts de suivi ont porté jusqu'à présent sur les processus de renforcement des capacités (intrants, produits et nombre d'interventions), plus faciles à quantifier, mais les outils utilisés ne permettent pas de mesurer facilement les capacités.

19. Pour ce qui est du cadre de renforcement des capacités face aux changements climatiques, il faudra concevoir une base conceptuelle solide sur laquelle fonder les méthodes et les nouveaux outils employés.

### **B. Éléments pouvant servir à la conception d'un système de suivi du renforcement des capacités**

#### 1. Éléments à prendre en compte

20. La conception du suivi régulier du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention devrait tenir compte des éléments suivants:

- a) Les résultats du suivi devraient contribuer directement aux objectifs convenus;

---

<sup>6</sup> Watson D. 2005. *Monitoring and evaluation of capacity and capacity development*. Centre européen de gestion des politiques de l'environnement.

<sup>7</sup> Lavergne R. 2005. «Capacity development under programme-based approaches». Notes préparées à l'intention du Learning Network on Programme Approaches Forum  
<<http://www.capacity.org/en/content/download/152/1594/file/Lavergne+SPECIAL+REPORT+PDF.pdf>>.

- b) Le suivi devrait mettre l'accent sur les résultats, les réalisations et les impacts, et pas seulement sur les intrants et les produits;
- c) Le suivi devrait contribuer à identifier les besoins prioritaires qui constituent des obstacles au progrès dans les domaines clefs;
- d) Il faudrait éviter, ou limiter au maximum, les chevauchements en matière de présentation de rapports en veillant à ce que ces rapports contribuent directement au suivi du renforcement des capacités;
- e) Le système devrait s'appuyer sur les efforts en cours ou passés d'autres organismes en matière de suivi du renforcement des capacités, et être compatible avec ces efforts;
- f) Les informations devraient être présentées selon une présentation qui en facilite le traitement et l'analyse;
- g) Le FEM et ses organismes d'exécution suivent et évaluent actuellement les projets.

## 2. Regroupement des domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités

21. Les besoins en matière de renforcement des capacités énoncés à la décision 2/CP.7 sont regroupés en huit domaines qui peuvent être reliés aux domaines stratégiques identifiés par le FEM<sup>8</sup>, comme le montre le tableau. Ces huit grands domaines pourraient servir de base au suivi régulier. Pour chacun d'entre eux, des objectifs précis pourraient être définis et les résultats et produits attendus pourraient être mesurés. Les objectifs proposés ainsi que les résultats attendus contribueraient à définir le choix des indicateurs de performances et des données à collecter. Une première liste indicative d'objectifs, d'indicateurs de performances, d'indicateurs d'efficacité, de lacunes et de sources de données figure dans le tableau.

22. Pour chaque domaine prioritaire les approches méthodologiques, les produits attendus et les indicateurs pourraient être regroupés selon les trois niveaux de soutien stratégique définis par le PNUD/FEM<sup>8</sup>, à savoir systémique, institutionnel ou organisationnel, et individuel. Ainsi, le FEM et ses organismes d'exécution peuvent élaborer des indicateurs afin de suivre le déroulement des divers projets, et le suivi du renforcement des capacités assuré par la Conférence des Parties pourrait fournir des indications quant aux mesures futures, au vu des résultats et de l'impact au niveau des programmes.

## 3. Collecte d'informations

23. La collecte d'informations repose sur les dispositions de l'alinéa *b* du paragraphe 9 de la décision 2/CP.7, par laquelle la Conférence des Parties a prié le secrétariat de recueillir, traiter, compiler et diffuser, à la fois sous forme imprimée et sous forme électronique, les informations dont la Conférence des Parties ou ses organes subsidiaires auront besoin pour faire le point de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités. Les principales sources d'information sont: a) les communications nationales des pays en développement parties relatives aux activités de renforcement des capacités; b) les communications nationales des Parties visées à l'annexe II de la Convention sur les activités et programmes liés à l'application du cadre; et c) les rapports du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organismes.

---

<sup>8</sup> PNUD/FEM, indicateurs du renforcement des capacités, dossier méthodologique PNUD/FEM n° 4, novembre 2003, disponible à l'adresse suivante: [http://www.undp.org/gef/undp-gef\\_monitoring\\_evaluation/sub\\_undp-gef\\_monitoring\\_evaluation\\_documents/CapDevIndicator%20Resource%20Kit\\_Nov03\\_Final.doc](http://www.undp.org/gef/undp-gef_monitoring_evaluation/sub_undp-gef_monitoring_evaluation_documents/CapDevIndicator%20Resource%20Kit_Nov03_Final.doc).

24. Dans sa décision 4/CP.12, la Conférence des Parties a précisé que les informations seront également tirées des PANA, des évaluations des besoins technologiques et des auto-évaluations nationales des capacités.
25. Les Parties ont également été invitées à communiquer annuellement au secrétariat des informations au sujet des activités engagées en application des décisions 2/CP.7 et 2/CP.10.
26. D'autres besoins en matière d'information pourront être définis une fois que les indicateurs de performances auront été adoptés. Il pourrait s'agir de données sur les objectifs en matière de renforcement des capacités pour chacun des principaux niveaux d'analyse (systémique, institutionnel et individuel) et des principaux domaines présentés dans le tableau. Ces données additionnelles pourraient: a) être communiquées au secrétariat de façon distincte par les Parties (chaque année); b) figurer dans l'un quelconque des rapports nationaux présentés; ou c) constituer une nouvelle partie des rapports nationaux présentés.
27. Les informations auxquelles il est fait référence au paragraphe 25 ci-dessus, ainsi que les informations figurant dans les communications et rapports auxquels il est fait référence aux paragraphes 23 et 24, seront compilées par le secrétariat et saisies dans un système d'information conçu pour faciliter le suivi.

#### 4. Traitement, compilation et diffusion

28. Les informations recueillies seront traitées pour montrer les progrès réalisés en fonction des objectifs fixés par les Parties (par exemple, dans leur auto-évaluation), contribuer à identifier les lacunes, et évaluer l'efficacité des efforts déployés. Les indicateurs et niveaux de référence seront examinés à l'occasion d'un atelier d'experts prévu d'ici la fin de 2007.
29. Afin de diffuser les résultats du suivi, une compilation et un rapport de synthèse seront soumis à chacune des sessions de la Conférence des Parties, conformément à l'alinéa c du paragraphe 9 de la décision 2/CP.7. Tout sera fait pour éviter la répétition des rapports des années précédentes.
30. Les informations seront également disponibles sur le site Web de la Convention, conformément à l'alinéa b du paragraphe 9 de la décision 2/CP.7. Elles seront présentées par grands domaines décrits dans le tableau, avec suffisamment de souplesse pour permettre de rechercher des résultats par pays ou par thème et de consulter les données de base par activité ou projet.
31. Toutes les informations recueillies depuis le dernier examen détaillé seront analysées afin d'obtenir une évaluation en vue des examens détaillés prévus tous les cinq ans, conformément à la décision 2/CP.10.

### C. **Mise en œuvre du suivi**

#### 1. Sources de données disponibles à l'appui du suivi et de l'évaluation

32. Les communications nationales, les auto-évaluations des capacités, les PANA et les évaluations des besoins en matière de technologie présentés serviront de source d'information pour le suivi. En outre, le secrétariat dispose de plusieurs bases de données qui pourraient contribuer au suivi du renforcement des capacités et de son impact. Les informations concernant la participation des pays aux processus découlant de la Convention peuvent être tirées des inscriptions à différentes manifestations, et il sera également possible d'évaluer la contribution d'individus et son impact à partir de leur participation à différents titres à des groupes et à des réunions. On dispose d'informations au sujet de leur affiliation et



ces informations peuvent être analysées pour évaluer la participation de différents secteurs et dégager des tendances dans le temps. Les bases de données du secrétariat qui peuvent être «exploitées» sont:

a) La **base de données sur les inventaires de GES**, qui contient les données sur les émissions de GES communiquées par les Parties en application des articles 4 et 12 de la Convention, dans leurs communications nationales en ce qui concerne les Parties visées à l'annexe I et non visées à l'annexe I de la Convention, et les inventaires nationaux pour ce qui concerne les Parties visées à l'annexe I;

b) La **base de données sur les stratégies locales de réaction**, qui facilite le transfert de stratégies ou de mécanismes de réaction, de savoirs et d'expériences, appliqués de longue date par des communautés qui ont dû s'adapter à des risques particuliers ou à des conditions climatiques particulières à l'intention de communautés qui commencent à peine à y être exposées. Elle contient des informations sur des mesures d'adaptation précises ainsi que des études de cas associés indexées par risque, impact et stratégie. Les études de cas comportent en outre un bref résumé des mesures de réaction adoptées, décrivent les besoins de ressources, présentent les avantages non liés au climat et les risques de mauvaise adaptation, et fournissent des informations sur les personnes à contacter, ainsi que des liens avec d'autres dossiers et des sites Web;

c) La **liste d'experts** du secrétariat, qui contient des informations sur des spécialistes de questions liées aux inventaires de gaz à effet de serre, de l'étude détaillée des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et des transferts de technologies. Les experts sont désignés par les centres nationaux de liaison des Parties;

d) Le **réseau d'information sur les changements climatiques (CC:iNet)**, qui a été créé à la demande des Parties afin d'appuyer les activités d'application de l'article 6 de la Convention, qui demande aux gouvernements d'encourager l'éducation et la formation aux changements climatiques, ainsi que la sensibilisation du public à cette question. Il est conçu de façon à aider les gouvernements, les organisations et les particuliers à avoir rapidement et facilement accès à des idées, des stratégies, des contacts, des experts et de la documentation pouvant être utilisés pour appuyer les efforts nationaux de renforcement des capacités, en particulier des capacités humaines et institutionnelles;

e) Le **mécanisme d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR)**, qui est un centre d'échange d'informations par Internet qui permet aux utilisateurs de trouver des informations sur les projets et programmes de transfert de technologies; des études de cas de transferts réussis, de technologies respectueuses de l'environnement et de savoir-faire; des noms d'organisations et d'experts; des méthodes, modèles et outils pour évaluer les différentes options et stratégies d'atténuation et d'adaptation; des sites Internet; des informations sur les activités en cours des Parties et du Groupe d'experts du transfert de technologies, par exemple les questions en cours de négociations, des documents et des informations sur des réunions; ainsi que des informations sur l'application du cadre de transfert de technologies.

33. Outre les diverses sources décrites ci-dessus, le secrétariat dispose d'un ensemble de bases de données qu'il utilise pour ses activités opérationnelles – faire le point de la participation de délégués et d'observateurs à ces ateliers et conférences; cataloguer les documents officiels, collections de la bibliothèque et les diffusions de manifestations sur Internet; tenir son site Web à jour et faire le point des rapports nationaux soumis (inventaires de gaz à effet de serre, communications nationales et PANA). Les informations contenues dans ces bases de données pourraient être utilisées pour évaluer les progrès en vue de l'application effective du cadre de renforcement des capacités.

## 2. Communication des Parties

34. Afin d'aider les Parties à présenter leur rapport annuel en application de l'alinéa *a* du paragraphe 1 de la décision 4/CP.12, il est suggéré d'établir un questionnaire et de l'afficher sur le site Web du secrétariat à l'intention des Parties. Le secrétariat propose de compiler les communications des Parties pour examen par le SBI à sa deuxième série de sessions. La date limite (à savoir le mois d'août) pour la présentation des points à examiner au cours de cette deuxième série de sessions s'appliquerait donc.

### **D. Autres éléments nécessaires pour assurer le suivi découlant du Protocole de Kyoto**

#### 1. Données

35. Par sa décision 6/CMP.2, la Conférence des Parties, agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, a demandé au secrétariat de faire également porter le suivi sur les activités du Conseil exécutif du MDP liées à la répartition régionale des activités de projet, et au renforcement connexe des capacités.

36. Outre les sources mentionnées au paragraphe 32 ci-dessus, les bases de données ci-après du secrétariat pourraient également être utilisées:

a) Le **système d'information du MDP**, qui est un système sur mesure qui permet de suivre le déroulement des projets et les procédures d'exécution de ces projets. Il renferme toute la documentation relative au MDP et affiche les informations à l'intention des utilisateurs, y compris du public, en fonction de leur rôle. Il contient également des informations sur les experts du mécanisme, certains membres de groupes d'experts, les autorités nationales désignées et les entités opérationnelles désignées, les méthodologies, les activités de projet et d'autres données pertinentes;

b) Le **registre du MDP**, créé et tenu à jour par le secrétariat sous l'autorité du Conseil exécutif du mécanisme, délivre et distribue des réductions certifiées d'émissions sur instructions du Conseil, et tient les comptes des participants au projet;

c) Le **relevé international des transactions**, créé et tenu à jour par le secrétariat, vérifie les transactions des unités attribuées, des unités d'absorption, des unités de réduction des émissions, des URCE, des URCE temporaires et de longue durée proposées, y compris leurs délivrance, transfert et acquisition entre registres, annulation, retrait et report sur toute autre période d'engagement.

#### 2. Soumission par les Parties

37. Afin d'aider les Parties à présenter chaque année leur rapport, en application de l'alinéa *a* du paragraphe 1 de la décision 6/CMP.2, il est suggéré d'élaborer un questionnaire et de l'afficher sur le site Web du secrétariat à l'intention des Parties. Le secrétariat propose de compiler les informations communiquées par les Parties pour examen par le SBI à sa deuxième série de sessions. La date limite (à savoir le mois d'août) pour la communication des points à examiner au cours de cette deuxième série de sessions s'appliquerait donc.

#### 3. Informations communiquées par d'autres organismes

38. Par sa décision 6/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé que les organismes multilatéraux et bilatéraux concernés, ainsi que le secteur privé, seraient invités à faire rapport sur le soutien qu'ils apportent à la mise en œuvre du cadre entreprise en application de la décision 29/CMP.1, conformément aux priorités nationales et les autorités nationales compétentes en étant informées. Leurs rapports seront examinés conformément à la pratique établie.

### III. Questions dont l'examen doit être poursuivi

#### 1. Présentation des données par les Parties

39. Les Parties sont invitées à présenter des informations sur les activités qu'elles ont engagées au titre du cadre de renforcement des capacités mis en place en application des décisions 2/CP.7 et 2/CP.10<sup>9</sup>. Compte tenu de la diversité d'informations susceptibles d'être présentées, il serait souhaitable d'établir, pour les aider, une liste de grandes questions ou un questionnaire qui devrait être compatible avec les efforts menés précédemment par d'autres organismes.

#### 2. Structure possible du rapport annuel à la Conférence des Parties

40. Le rapport annuel du secrétariat à la Conférence des Parties au sujet des activités de suivi de la façon dont les Parties appliquent les décisions relatives au renforcement des capacités contiendrait les dernières informations recueillies à partir des rapports des Parties ainsi que des communications et rapports nationaux récents. Il faudra peut-être fournir un certain nombre d'indications au sujet de la nature des rapports, c'est-à-dire déterminer s'ils ne devront être présentés qu'une fois l'activité concernée terminée ou bien s'il pourra s'agir de rapports intérimaires, mis à jour au fur et à mesure du déroulement d'un projet ou d'un programme.

41. Afin de stocker et traiter les informations communiquées par les Parties, il pourrait être possible de mettre en place un système d'information en ligne auquel les Parties auraient accès pour mettre à jour leurs informations. Les rapports annuels à la Conférence des Parties pourraient comporter une synthèse des informations contenues dans le système par domaines prioritaires tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-joint, éventuellement complétée par d'autres informations pertinentes.

#### 3. Points à examiner par l'atelier d'experts du suivi et des indicateurs

42. Conformément au paragraphe 2 de la décision 4/CP.12, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser un atelier d'experts, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, et sous réserve des ressources nécessaires. Cet atelier pourrait examiner les questions suivantes:

a) La réalisation d'une étude des mécanismes de développement des capacités, comportant des objectifs et des valeurs de référence, dans les principaux domaines prioritaires indiqués dans le tableau, afin de déterminer les mesures intermédiaires dont l'application peut être facilement suivie et de faciliter l'identification des meilleures pratiques ainsi que de solutions efficaces de renforcement des capacités;

b) L'ajustement des mesures et indicateurs de performance qui figurent dans le tableau, en fonction des observations formulées;

c) La définition d'un outil de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités pouvant être utilisé pour suivre les efforts au niveau national, et qui pourrait notamment comporter des méthodes de gestion des dossiers au niveau national;

d) La mise au point de méthodes visant à tester le suivi et l'évaluation dans l'un des domaines prioritaires indiqués dans le tableau, par exemple le mécanisme pour un développement propre, compte tenu du cadre de Nairobi pour le renforcement des capacités de mise en œuvre du MDP en Afrique<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Décision 4/CP.12.

<sup>10</sup> Le cadre de Nairobi pour le renforcement des capacités d'application du mécanisme pour un développement propre en Afrique a été lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans son discours d'ouverture de la douzième Conférence des Parties, tenue à Nairobi.

**Tableau**

**Domaines prioritaires de renforcement des capacités, objectifs indicatifs et mesures de performance concernant les produits communs attendus**

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
1. Participation à la Convention et à ses dispositions et application au niveau national	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à la négociation</li> <li>• Formation à la prise de décisions</li> <li>• Accès des décideurs à l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>• Capacité à évaluer et à faire rapport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Masse critique de négociateurs pour chaque question</li> <li>• Plusieurs secteurs représentés dans les programmes et activités liés aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de négociateurs par thème, pays et dans le temps (P, L)</li> <li>• Participation des négociateurs et d'équipes de pays à différents mécanismes (E)</li> <li>• Participation à des conférences, par pays et secteurs d'origine (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des conférences telle qu'elle ressort de la base de données du secrétariat sur les inscriptions</li> <li>• Présence et participation à des réunions, ateliers et groupes d'experts, telles qu'elles ressortent des dossiers du secrétariat</li> </ul>
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et renforcement des secrétariats nationaux ou des centres nationaux de liaison pour les changements climatiques</li> <li>• Appui à la prise de décisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à suivre, à évaluer, à faire rapport et à apprendre</li> <li>• Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>• Capacité à appliquer des politiques, la législation, des stratégies et des programmes</li> <li>• Capacité à faire participer toutes les parties prenantes et à les amener à un consensus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres nationaux de liaison et secrétariats nationaux pour les changements climatiques opérationnels dans l'année suivant la ratification</li> <li>• Systèmes nationaux d'information en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du centre national de liaison et création d'un secrétariat national pour les changements climatiques (P, L)</li> <li>• Échanges entre le centre national de liaison et le secrétariat (E)</li> <li>• Nombre de politiques et de législations examinées ou adoptées (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates de création et informations concernant les personnes à contacter tirées de la base de données du secrétariat</li> <li>• État des communications présentées par les Parties et des groupes régionaux</li> <li>• Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
	c) Systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation du public</li> <li>• Création et renforcement d'un environnement favorable</li> <li>• Conception et mise en œuvre de programmes nationaux concernant les changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à faire participer toutes les parties prenantes et à les amener à un consensus</li> <li>• Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications des perceptions et de l'attitude du public</li> <li>• Élimination des obstacles et barrières identifiés</li> <li>• Stratégie nationale d'information adoptée et mise en œuvre en x années</li> <li>• Conception en x années après la ratification de la Convention de plans d'action nationaux face aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attitude et perception (P, E, L)</li> <li>• Résultats des efforts de sensibilisation et d'information du public (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>
2. Évaluation en vue de la mise en œuvre des différentes options d'atténuation	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation et formation aux activités scientifiques, y compris à la réalisation d'inventaires des gaz à effet de serre</li> <li>• Éducation et formation à l'analyse et à la planification économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à suivre, à évaluer, à faire rapport et à apprendre</li> <li>• Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre critique d'experts nationaux formés à la réalisation des inventaires de gaz à effet de serre participant à la rédaction des communications nationales</li> <li>• Nombre critique d'analystes économiques formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'experts formés et certifiés (P, L)</li> <li>• Nombre d'experts nationaux figurant sur la liste d'experts de la Convention (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication des Parties et enquêtes</li> <li>• Liste d'experts de la Convention</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de la base de données sur les émissions</li> <li>Appui à la prise de décisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>Capacité à faire participer toutes les parties prenantes et à les amener à un consensus</li> <li>Capacité à mettre en œuvre des politiques, une législation, des stratégies et des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution d'une base de données opérationnelle des émissions dans le cadre de la préparation des communications nationales</li> <li>Conseils au gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de la base de données (P)</li> <li>Nombre de témoignages (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>
	c) Systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et participation du public</li> <li>Création et développement d'un environnement favorable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes</li> <li>Capacité à faire participer toutes les parties prenantes et à les amener à un consensus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus participatif de prise de décisions</li> <li>Adoption de politiques et de mesures législatives pour surmonter les obstacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle du public dans le processus de prise de décisions (P, E)</li> <li>Nombre de nouvelles politiques ou de politiques révisées (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
3. Participation au mécanisme pour un développement propre (MDP)	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation technique à l'élaboration de projets</li> <li>Enseignement et formation aux études sectorielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à élaborer et à enregistrer des projets au titre du MDP dans les secteurs pertinents</li> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>Capacité à suivre, à évaluer et à faire rapport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre critique d'experts nationaux du MDP dans les secteurs concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'experts nationaux (P, L)</li> <li>Participation aux groupes et aux réunions du Conseil exécutif du MDP (P, E, L)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Données du secrétariat concernant les inscriptions et la participation à des groupes</li> </ul>
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création et entrée en fonction d'une autorité nationale désignée pour le MDP</li> <li>Élaboration, gestion et exécution de projets au titre du MDP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>Capacité à traiter les projets au titre du MDP</li> <li>Capacité à faire participer toutes les parties prenantes concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorité nationale désignée pour le MDP créée dans les deux ans suivant la ratification du Protocole de Kyoto</li> <li>Autorité nationale désignée opérationnelle dans l'année suivant sa création</li> <li>Traitement des projets conformément au calendrier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'autorités nationales désignées (P)</li> <li>Nombre de projets opérationnels et traités (P, E)</li> <li>Durée de traitement (E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Systèmes d'information du Conseil exécutif du MDP</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
	c) Systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation du public, notamment dans le secteur privé</li> <li>Création et renforcement d'un environnement propice, notamment par la réforme des politiques, la création de cadres juridiques et la mise en place d'un climat d'investissement favorable au MDP</li> <li>Marchés d'échanges des émissions de carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à formuler des projets au titre du MDP</li> <li>Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes à l'appui du MDP</li> <li>Capacité à mobiliser et à assurer la participation au marché des émissions de carbone</li> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élimination des obstacles et barrières</li> <li>x nombre de projets formulés par pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'obstacles et de barrières abordés (P)</li> <li>Nombre de méthodologies et de projets soumis au Conseil exécutif du MDP pour approbation et enregistrement (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Systèmes d'information du Conseil exécutif du MDP</li> </ul>
4. Évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement et formation aux sciences et aux méthodes utilisées face aux changements climatiques</li> <li>Formation technique à l'évaluation de la vulnérabilité et à l'adaptation</li> <li>Accès aux données, à l'information et aux outils utilisés pour l'évaluation de la vulnérabilité et l'adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>Capacité à suivre et à évaluer les différentes options possibles pour limiter l'impact, et à faire rapport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité nationale à réaliser des évaluations de vulnérabilité et les mesures d'adaptation aux fins des communications nationales et des programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA)</li> <li>Développement permanent des capacités dans le cadre de l'enseignement formel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'experts formés et certifiés en matière d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Nature de la participation aux programmes de formation à l'évaluation de la vulnérabilité et à l'adaptation, y compris pour la préparation des PANA, sur la base des données de participation aux réunions conservées par le secrétariat</li> </ul>



Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche et observation systématique</li> <li>Information et constitution de réseaux, y compris création de bases de données</li> <li>Accès aux données, aux informations et aux outils pour les études de vulnérabilité et d'adaptation</li> <li>Présentation des rapports nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances à l'appui des évaluations et des mesures d'adaptation</li> <li>Capacité à faire participer toutes les parties prenantes aux évaluations (par exemple communications nationales et PANA) et à les amener à un consensus</li> <li>Capacité à identifier et à éliminer les obstacles</li> <li>Capacité à conserver les données, les informations et les connaissances entre deux rapports</li> <li>Capacité à produire des rapports nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau national d'observations opérationnel</li> <li>Création de centres nationaux de données/d'informations en vue de la préparation des communications nationales et/ou des PANA dans un délai d'un an (P)</li> <li>Rapports nationaux présentés dans les délais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage du réseau national opérationnel (P, E, L)</li> <li>Nombre de centres nationaux ou régionaux de données (P)</li> <li>Durée des phases de préparation des rapports nationaux (en semaines ou en années pour les étapes critiques) (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Informations sur les dates concernant les étapes critiques des projets sur la base des rapports du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</li> <li>Historique des dates de soumission des rapports par les Parties</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
5. Mise en œuvre des mesures d'adaptation	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation et formation à la gestion et à l'exécution de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>Capacité à suivre, évaluer, faire rapport et apprendre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre critique d'experts formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'experts formés et certifiés dans des disciplines en rapport avec les projets d'adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au financement</li> <li>Élaboration, gestion et exécution des projets</li> <li>Définition des priorités concernant les besoins urgents et immédiats d'adaptation</li> <li>Intégration des risques liés aux changements climatiques dans la planification et les programmes nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser les ressources financières</li> <li>Capacité à avoir accès à un financement suffisant et prévisible</li> <li>Capacité à exécuter des projets et à absorber les ressources disponibles</li> <li>Capacité à répondre aux priorités urgentes et aux besoins immédiats</li> <li>Capacité à mettre en œuvre des politiques, une législation, des stratégies et des programmes qui intègrent les changements climatiques</li> <li>Capacité à faire participer toutes les parties prenantes à la définition des priorités et à les amener à un consensus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'obstacle à l'accès aux fonds existants (accès facile)</li> <li>Réalisation dans les délais des évaluations de vulnérabilité et d'adaptation, y compris pour les communications nationales et les PANA</li> <li>Nombre de rapports nationaux et de secteurs qui incorporent les préoccupations liées aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations en retour sur l'élaboration et l'exécution des projets (P, E, L)</li> <li>Nombre de rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Informations sur les approbations de projets et les décaissements de fonds sur la base des rapports du FEM</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances au sujet des risques liés aux changements climatiques</li> </ul>			
	c) Systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et participation du public</li> <li>Création et développement d'un environnement favorable</li> <li>Soutien au processus de décision pour la planification des mesures d'adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes</li> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances sur les changements climatiques afin de contribuer à la prise de décisions et à la modification des modes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiative du public face aux risques liés aux changements climatiques (approche partant de la base)</li> <li>Changements climatiques intégrés à la planification nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations en retour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
6. Intégration des changements climatiques dans la planification	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation et formation à la planification et à l'analyse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> <li>Capacité à suivre, évaluer, faire rapport et apprendre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'experts nationaux formés et certifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'experts (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conception et utilisation d'outils d'aide à la décision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à faire participer toutes les parties prenantes et tous les secteurs et les amener à un consensus</li> <li>Capacité à intégrer les risques liés aux changements climatiques dans la gestion des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration active des changements climatiques dans la planification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'intégration des changements climatiques dans la planification (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>
	c) Systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création et développement d'un environnement favorable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes</li> <li>Capacité à mettre en œuvre des politiques, une législation, des stratégies et des programmes qui intègrent les changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude systématique des risques liés aux changements climatiques</li> <li>Élimination des obstacles identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'intégration des changements climatiques sur la planification (P)</li> <li>Rapports au sujet des obstacles supprimés et de l'impact sur les résultats, le cas échéant (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et les enquêtes</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
7. Recherche et observation systématique	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducation et formation</li> <li>Financement de la recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mener des recherches et des observations systématiques</li> <li>Capacité à analyser et à évaluer les impacts des changements climatiques et les vulnérabilités aux changements climatiques, et à faire rapport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets et programmes de recherche actifs dans le domaine des changements climatiques</li> <li>Augmentation des moyens financiers consacrés à la recherche sur le climat dans les pays en développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publications par des experts de pays en développement</li> <li>Participation à des évaluations scientifiques (par exemple le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> <li>Étude des publications et listes d'auteurs des rapports d'évaluation</li> </ul>
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observation systématique dans les domaines météorologique, hydrologique et climatologique</li> <li>Utilisation des observations systématiques régionales et internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à appuyer des observations systématiques</li> <li>Capacité à appuyer la recherche</li> <li>Capacité à avoir accès à des données de sources multiples et à utiliser ces données pour la prise de décisions aux niveaux local/national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observations systématiques actives</li> <li>Augmentation des moyens financiers destinés aux réseaux d'observation</li> <li>Utilisation des sources (internationales) de données disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des observations systématiques aux niveaux international et national (P)</li> <li>Financements nationaux et extérieurs en faveur de la recherche (P)</li> <li>Sources d'information pour l'aide à la décision (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
8. Sensibilisation du public	a) Individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à la communication sur des questions d'environnement</li> <li>• Accès à l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser des informations et des connaissances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres nationaux de liaison pour les questions relevant de l'article 6</li> <li>• Nombre critique d'experts formés</li> <li>• Centres nationaux de liaison pour les questions relevant de l'article 6 et programmes nationaux de sensibilisation aux changements climatiques en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'experts formés et certifiés (P, L)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications des Parties et enquêtes</li> <li>• Base de données CC:iNet</li> <li>• Dates de création et information concernant les personnes à contacter tirées de la base de données par pays du secrétariat</li> </ul>
	b) Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un programme national de sensibilisation aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à concevoir et à appliquer des stratégies et programmes nationaux</li> <li>• Capacité à faire participer toutes les parties prenantes et tous les secteurs</li> <li>• Capacité à évaluer les besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres nationaux de liaison pour les questions relevant de l'article 6 et programmes nationaux de sensibilisation aux changements climatiques en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de centres nationaux de liaison pour les questions relevant de l'article 6 (P)</li> <li>• Mise en place de programmes nationaux de sensibilisation aux changements climatiques (P)</li> <li>• Échanges entre les centres nationaux de liaison et le secrétariat (E)</li> <li>• Nombre de politiques et de législations examinées ou adoptées (P, E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates de création et information concernant les personnes à contacter tirées de la base de données par pays du secrétariat</li> <li>• Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>

Domaines prioritaires	Domaines stratégiques d'appui	Approches méthodologiques	Produits ou résultats attendus	Objectifs	Indicateurs de performance (progrès-P, efficacité-E, lacunes-L)	Mesure des indicateurs et sources de données
	c) Systémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création et développement d'un environnement favorable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, une législation, des stratégies et des programmes à l'appui des questions environnementales</li> <li>Capacité à mobiliser des informations et des connaissances sur les changements climatiques pour appuyer la prise de décisions et la modification des modes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques et législations adoptées face aux obstacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rang de priorité des questions liées aux changements climatiques dans les politiques nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications des Parties et enquêtes</li> </ul>

-----